

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

Téléphone : +243 858 193 909
Facsimile :
Email : info@cami.cd
Website : www.cami.cd



DIRECTION GÉNÉRALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
N° Impôt : A0700326N
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

COMMUNIQUÉ N° CAMI/DG/..014.../2023

En perspective de l'ouverture de son guichet, le Cadastre Minier (CAMI) informe le public que les travaux d'assainissement du fichier cadastral et de la carte de retombes minières se poursuivent.

À cette occasion, le CAMI rappelle aux titulaires des droits miniers et/ou de carrières les obligations qui leur incombent quant au maintien de la validité de leurs droits, conformément aux prescrits de l'article 196 du Code Minier. Pour rappel, il s'agit de :

- commencer les travaux dans les délais légaux ;
- payer les **100%** des droits superficiaires annuels, à proportion de 50% pour le CAMI et de 50% pour le Trésor Public via la DGRAD ;
- respecter les engagements vis-à-vis des obligations sociétales pour les droits d'exploitation.

Il va sans dire que ces obligations sont cumulatives. Par conséquent, le non-respect de l'une d'elles seulement entraîne la déchéance du titulaire desdits droits.

Fait à Kinshasa, le 01 NOV 2023

